

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

MOULUN ENTREPRISE
17 RUE GENERAL DE GAULLE

51240 Pogny

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/06/2026	F01260600334	411379	F01260600334	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	137912 - SARRY					
NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	8	M3	122.50	980.00	20 %
451	F.STRUCTURELLES	8	UN	26.00	208.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	8	UN	1.50	12.00	20 %
506	TAXE CARBONE	8	UN	1.50	12.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	8	UN	2.50	20.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	8	UN	1.68	13.44	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/08/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,245.44 €
Total TVA :	249.09 €
Total TTC :	1,494.53 €
RESTE A PAYER :	1,494.53 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260600334	F01260600334	30/06/2026	411379	MOULUN ENTREPRISE

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 137912 SARRY						
19/06/2026	001128120	411379	NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	8	M3
19/06/2026	001128120	411379	552	ECO-PARTICIPATION	8	UN
19/06/2026	001128120	411379	451	F.STRUCTURELLES	8	UN